

Signaux tarifaires des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les consommateurs en basse tension souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA ou en haute tension en ZNI

Date de la contribution : 22/05/2026

Introduction

Les réponses d'EDF à cette consultation sont exprimées en qualité de fournisseur d'électricité et de gestionnaire de réseau d'électricité dans les Zones Non Interconnectées (ZNI).

EDF accueille favorablement cette consultation publique de la CRE relative aux signaux tarifaires des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) pour les consommateurs en BT souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA ou en haute tension en ZNI.

EDF souscrit à l'objectif poursuivi par la CRE visant à disposer, dans les ZNI, de TRVE intégrant des signaux tarifaires en adéquation avec les besoins du système électrique contribuant ainsi à la maîtrise de ses coûts complets de fonctionnement. Il apparaît également essentiel d'améliorer la lisibilité par les consommateurs des offres tarifaires proposées dans ces territoires. Les propositions formulées par la CRE dans le cadre de cette consultation publique contribuent à ces deux objectifs en s'inscrivant dans une logique de simplification des offres et de meilleure adéquation avec les besoins du système électrique.

EDF est ainsi favorable à la suppression de l'option base des « Bleu + », au lissage suivi de la suppression des options historiques des tarifs « Jaune » et « Vert », ainsi qu'à l'introduction de versions dans les tarifs TE « Vert ». Concernant le rééquilibrage abonnement / kWh, EDF comprend l'objectif mais suggère de l'effectuer de façon lissée avec un renforcement progressif de l'attractivité de l'option TE en parallèle en sorte de faciliter la transition pour les plus gros consommateurs.

EDF souligne l'importance de l'accompagnement tarifaire des clients dans les ZNI, en particulier dans un contexte d'évolutions des grilles tarifaires et confirme son engagement à poursuivre ses actions en ce sens.

Enfin, EDF se montre favorable à un déplacement de certaines heures creuses nocturnes des consommateurs haut de portefeuille vers des heures méridiennes s'il persiste des gains résiduels à la suite de la réforme des heures creuses des consommateurs du bas de portefeuille (inf 36), sous réserve d'expérimentations préalables, les analyses actuelles suggérant un potentiel de flexibilité qui reste à confirmer. Par ailleurs, il pourrait être envisagé d'élargir le cadre de compensation à des actions finançant des équipements pilotables, asservis au signal tarifaire, permettant de favoriser le report de consommation vers les périodes d'heures creuses et de contribuer ainsi à des réductions supplémentaires de charges de SPE.

3 Des TRVE en adéquation avec les besoins du système électrique permettent d'optimiser le système électrique

Question 1 : Etes-vous d'accord avec les constats présentés par la CRE à propos des besoins du système électrique, de l'inadéquation de certains tarifs historiques avec ces besoins et du problème de lisibilité qu'ils peuvent causer ?

Favorable

Commentaire :

EDF partage la volonté de la CRE de disposer, pour tous les segments de clients, de TRVE dans les ZNI intégrant des signaux tarifaires en adéquation avec les besoins du système électrique permettant la réduction de ses coûts complets de fonctionnement.

EDF partage globalement le constat de la CRE :

- les options TE des tarifs « Bleus + », « Jaunes » et « Verts » envoient des signaux cohérents avec les besoins du système électrique et ne nécessitent pas d'évolution à ce stade. Elles restituent dans l'ensemble des territoires une hiérarchie des postes en adéquation avec la structure des coûts marginaux de production. Le signal TE demeure ainsi pertinent pour le système électrique ;
- les options historiques des tarifs « Jaunes » et « Verts » ainsi que l'option base du tarif « Bleu + » présentent des inadéquations avec les besoins du système électrique. En effet, les options historiques envoient des signaux prix décorrélés des coûts de production réels (soit en termes d'ordonnancement des postes soit en termes de définition des saisons).

Concernant l'option HP/HC du tarif « Bleu + », bien qu'elle ne soit pas pleinement alignée avec les coûts marginaux actuels ni avec les besoins du système électrique, elle présente l'avantage de constituer un signal tarifaire. Le placement des heures

creuses devra probablement évoluer à l'avenir, afin de mieux intégrer le développement de la production photovoltaïque et la montée en puissance des heures creuses solaires pour les clients résidentiels.

Par ailleurs, EDF confirme que la coexistence des tarifs historiques et TE, avec des calendriers (postes temporels ou saisons) très différents, complexifie la lisibilité de ces tarifs par les consommateurs.

4 La CRE envisage de proposer certaines évolutions des TRVE Bleus + (BT sup 36 en Outre-Mer), Jaunes (BT sup 36 en Corse) et Verts (haute tension) afin d'optimiser le système électrique

Question 2 : Etes-vous favorable à la suppression de l'option historique base des TRVE Bleus + et au maintien de l'option historique HPHC de ces TRVE en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

Favorable

Commentaire :

EDF est favorable à la suppression de l'option historique base des TRVE « Bleu + » et au maintien de l'option historique HPHC de ces TRVE en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion.

EDF soutient la proposition de la CRE consistant à basculer vers l'option historique « HP/HC » les clients de l'option historique « Base » qui n'auraient pas exprimé leur choix. Dans le cadre de son accompagnement, EDF pourra orienter les clients vers l'option la plus adaptée à leur situation.

Question 3 : Etes-vous favorable au rééquilibrage de la part abonnement et du prix du kWh de l'option historique HPHC des TRVE Bleus + afin d'inciter à la sobriété à facture moyenne inchangée ?

Ni favorable, ni défavorable

Commentaire :

EDF comprend l'objectif de la CRE visant à rééquilibrer la part abonnement et le prix du kWh de l'option historique HPHC des TRVE « Bleu + » en diminuant de 25% le prix de l'abonnement et en augmentant en contrepartie le prix du kWh. Toutefois, EDF souhaite attirer l'attention sur les impacts potentiels sur les factures de certains clients, en particulier ceux présentant des profils de forte consommation.

Ces derniers pourraient en effet subir une hausse sensible de leur facture, sans qu'un basculement vers l'option TE ne leur soit davantage favorable.

Dans ce contexte, l'introduction d'un mécanisme de lissage, similaire à celui envisagé pour les tarifs Jaune et Vert, semble souhaitable ainsi que le renforcement progressif de l'attractivité de l'option TE.

Question 4 : Etes-vous favorable à la suppression à terme des options historiques des TRVE Jaunes et Verts en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

Favorable

Commentaire :

EDF est favorable à la suppression à terme des options historiques des TRVE « Jaune » et « Verts » en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion.

Le placement des postes horaires et saisonniers des tarifs TE sont plus fidèles aux coûts des systèmes insulaires, en ayant une complexité tarifaire analogue.

Question 5 : Etes-vous favorable à l'introduction de versions dans les tarifs Verts transition énergétique en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion ?

Favorable

Commentaire :

EDF est favorable à l'introduction de versions dans les tarifs « Verts » transition énergétique en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à la Réunion, considérant qu'elles fluidifient la transition des clients historiques vers le tarif TE, sans pénaliser les clients ayant déjà souscrit au tarif TE.

EDF partage l'avis de la CRE sur le fait que le tarif TE actuel correspond à une des nouvelles versions. La CRE propose une affectation du tarif TE actuel en version longue utilisation en Corse et en version moyenne utilisation pour les Outre-Mer. EDF souhaitera échanger avec la CRE sur cette affectation.

Question 6 : Dans l'éventualité d'une suppression des options historiques des TRVE Jaunes et Verts, êtes-vous favorable à un lissage de ces grilles pendant une période transitoire ?

Favorable

Commentaire :

Voir réponse à la question 7

Question 7 : Êtes-vous favorable à la méthode et à la durée du lissage envisagées par la CRE ?

Favorable

Commentaire :

Pour répondre aux questions 6 et 7, EDF est favorable à tout dispositif permettant d'atteindre l'objectif fixé tout en se laissant le temps de l'atteindre. Ainsi EDF est favorable au lissage proposé et considère que la durée envisagée par la CRE est adéquate.

5 Accompagnement des consommateurs en ZNI

Question 8 : Partagez-vous le constat de la CRE quant à l'importance de l'accompagnement tarifaire sur les TRVE en ZNI ?

Favorable

Commentaire :

Voir réponse à la question 9

Question 9 : Quelles modalités d'accompagnement privilégieriez-vous ?

EDF partage l'importance de l'accompagnement tarifaire des clients en ZNI. Pour cela, EDF réalise déjà des bilans basés sur le profil de consommation des clients, à leur demande.

Pour accompagner les évolutions de TRVE ZNI, EDF propose de réaliser ces bilans de manière proactive, pour les tarifs Vert, Jaune et Bleu+.

L'analyse de ces bilans permettra d'orienter le client vers l'offre la plus adaptée à son besoin, ainsi que vers la version et la puissance souscrite optimales. EDF prévoit également d'enrichir les éléments fournis au client à cette occasion, en proposant une synthèse plus complète et plus pédagogique.

Il convient de noter que, pour encourager les clients à un changement de tarif, le gain associé doit être supérieur aux impacts induits sur leurs outils de gestion ou leurs processus.

Les cadres de compensation des actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), définis par la CRE sur proposition des comités territoriaux, permettent de soutenir des actions de MDE et réduire ainsi la consommation d'électricité. Certaines actions concernent les clients professionnels. Ces cadres représentent un levier essentiel qui doit être poursuivi voire intensifié afin d'accompagner les clients vers des équipements plus sobres en énergie.

En complément, EDF propose l'élargissement des cadres de compensation à des actions permettant de financer des équipements pilotables, asservis au signal tarifaire, qui permettraient un déplacement de consommation en période d'heures creuses électriques et qui viendraient diminuer les charges de SPE.

6 Dans un second temps, la CRE estime qu'il pourrait exister un bénéfice à déplacer certaines heures creuses des TRVE sup 36 à terme

Question 10 : Êtes-vous favorable à déplacer certaines heures creuses nocturnes des consommateurs haut de portefeuille vers des heures méridiennes s'il persiste des gains résiduels à la suite de la réforme des heures creuses des consommateurs du bas de portefeuille (inf 36) ?

Favorable

Commentaire :

EDF est favorable à déplacer certaines heures creuses nocturnes des consommateurs haut de portefeuille vers des heures méridiennes s'il persiste des gains résiduels à la suite de la réforme des heures creuses des consommateurs du bas de portefeuille (inf 36).

Cette évolution devra être précédée d'une phase d'expérimentation, à l'instar de ce qui a été mis en place pour les consommateurs résidentiels, afin de valider les hypothèses.

Question 11 : Identifiez-vous des usages déplaçables en heures méridiennes pour des consommateurs de haut de portefeuille ?

EDF confirme un potentiel de report de consommation chez les grands consommateurs, via la modulation ou le décalage de certains usages.

- Pour le **tertiaire**, le potentiel repose essentiellement sur la gestion thermique (climatisation, eau chaude sanitaire, froid alimentaire et cuisson).

- Pour l'**industrie**, le potentiel se trouve dans les processus discontinus ou programmables. Cela inclut des opérations comme le pompage d'eau, le transfert de fluides, ou encore des procédés mécaniques (ex: broyage, concassage) et thermiques qui peuvent être décalés. Les procédés continus offrent peu de flexibilité.

Des leviers futurs incluent le pilotage de la recharge des véhicules électriques et le stockage d'énergie via des batteries stationnaires.

Le potentiel de flexibilité des entreprises est donc hétérogène, souvent de faible valeur unitaire (de l'ordre du % à la dizaine de %). Le gisement de flexibilité des entreprises est ainsi plus complexe à exploiter que le gisement résidentiel.

Une expérimentation sera donc nécessaire pour valider la capacité des entreprises à déplacer leur consommation.

7 Synthèse des jalons envisagés par la CRE

Question 12 : Avez-vous des observations ou remarques additionnelles sur l'ensemble des évolutions décrites et leur trajectoire de mise en œuvre ?

Pas d'observation complémentaire

Liste des pièces jointes à la contribution :

Réponse EDF consultation TRV ZNI mai 2026 vdef.pdf